



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 octobre 2009 (21.10)  
(OR. en)**

**14206/1/09  
REV 1**

**SOC 578**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents / Conseil

---

n° doc. préc.: 11820/09 SOC 432

---

Objet: Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
- Nomination de Mme Fiona KILPATRICK et de Mme Carolyn BARTLETT,  
membres titulaires du Royaume-Uni en remplacement de M. Peter BODE et de  
Mme Seonaid WEBB, membres démissionnaires

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Peter BODE et de Mme Seonaid WEBB, membre titulaires dans la catégorie des représentants des gouvernements (Royaume-Uni) du comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 27 du règlement (CEE) n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement du Royaume-Uni a présenté les candidatures suivantes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010:

Mme Fiona KILPATRICK  
Department for work and pensions  
EU and Free Movement Team  
Joint International Unit  
Level 2  
Caxton House  
Tothill Street  
UK-LONDON SW1H 9NA  
Tél. +44 (0)20 7340 4497  
Fax +44 (0)20 7340 4472  
*Courriel: Fiona.kilpatrick@dwp.gsi.gov.uk*

Mme Carolyn BARTLETT  
Head of the EEA Policy Team  
UK Border Agency  
Seacole Building  
2 Marsham Street  
UK-LONDON SW1P 4DF  
Tél. + 44 (0) 207 035 3276  
*Courriel: carolyn.bartlett6@homeoffice.gsi.gov.uk*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant nomination de deux membres titulaires du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
portant nomination de deux membres titulaires  
du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté<sup>1</sup>, et notamment ses articles 26 et 27,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 25 septembre 2008<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2010.
- (2) Deux sièges de membres titulaires dans la catégorie des représentants des gouvernements sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Peter BODE et de Mme Seonaid WEBB.
- (3) Le gouvernement du Royaume-Uni a présenté des candidatures pour les sièges devenus vacants,

DÉCIDE:

---

<sup>1</sup> JO L 257 du 19.10.1968, p. 2.

<sup>2</sup> JO C 253 du 4.10.2008, p. 7.

Article unique

Mme Fiona KILPATRICK et Mme Carolyn BARTLETT sont nommées membres titulaires du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M. Peter BODE et de Mme Seonaid WEBB pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président

---